



Accompagnement éducatif

Subvention 2014 Régulation budgétaire

SGEC/2014/833
18/09/2014

DESTINATAIRES : Secrétaires Généraux de CAEC
Organisations professionnelles de chefs d'établissement,
Référénts UGSEL pour l'accompagnement éducatif.

POUR INFORMATION : Directeurs diocésains,
Commission Permanente.

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Comme je l'ai annoncé lors de la réunion des Secrétaires généraux de CAEC du 8 septembre dernier, les éléments actuellement en notre possession nous amènent à prévoir que la subvention de l'accompagnement éducatif versée au titre de la loi de finances 2014 et finançant les projets d'accompagnement éducatif de l'année scolaire 2013 – 2014, ne sera pas à la hauteur des prévisions.

En effet, les différentes mesures de régulation budgétaire déjà prises conduisent à une réduction de la subvention qui sera effectivement versée supérieure à la marge de précaution que nous avons envisagée.

Aussi, il convient de prévoir que le versement aux établissements du solde de la subvention 2013 – 2014 ne correspondra pas au montant attendu. Je ne connais pas précisément la hauteur de cette réduction qu'au moment du versement du solde de cette subvention mais **il est prudent de d'envisager que la subvention totale effectivement versée subisse une réduction comprise entre 15 et 25 % de la subvention prévue et annoncée.**

Regrettant que, pour la première fois, nous n'ayons pu contenir les mesures de régulation budgétaire dans la marge de précaution calculée avant répartition de la subvention, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, Chers Amis, en notre dévouement le plus total.

Yann DIRAISON
Délégué général chargé des ressources humaines
Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique